

Ce document existe en Word accessible.



**Guide pratique du service
SOUFFLEURS D'IMAGES**
à destination des partenaires culturels

Contact

Souffleurs de Sens – Groupe SOS Solidarités

11-13 rue de l'Escaut, 75019 – PARIS

Souffleurs.org

souffleurdimages@souffleurdessens.org

06 40 65 69 38

Du lundi au vendredi de 10h à 18h

SOMMAIRE

●	1. Présentation du service	3
●	2. Utilisation du service	5
	2.1 Souffleurs d'Images : explication pas à pas	5
	2.2 Fonctionnement du partenariat	6
	2.3 Référencement sur le site du service souffleurs.org	8
●	3. Pour aller plus loin	10
	3.1 Contact avec les associations de personnes mal ou non-voyantes	10
	3.2 La communication accessible	11
	3.3 Renseignements et formation	12

1. Présentation du service

Afin de faciliter la compréhension du guide, voici les éléments de langage qui seront utilisés pour désigner les différents acteurs :

- Le public en situation de handicap visuel : **les personnes mal ou non-voyantes**
- Les bénévoles souffleurs / souffleuses : **les bénévoles**
- Une personne mal ou non-voyante et un ou une bénévole : **un binôme**
- Les lieux, les festivals et évènements culturels : **les partenaires culturels**

Souffleurs de Sens – Groupe SOS Solidarités

Souffleurs d'Images est un service de Souffleurs de Sens. Souffleurs de Sens a pour mission de favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique des personnes en situation de handicap, d'exclusion, de précarité.

Basé à Paris, Souffleurs de Sens coordonne le service Souffleurs d'Images en Île-de-France mais également dans différentes villes et régions en France hexagonale et d'outre-mer comme à Toulouse, Marseille, Avignon, Metz, Strasbourg, Rennes ou l'Île de la Réunion ([liste complète sur le site internet \(souffleurs.org\)](#)).

Le service se développe depuis 2024 dans la partie francophone de la Suisse : à Genève, Lausanne et Neuchâtel.

Souffleurs d'Images

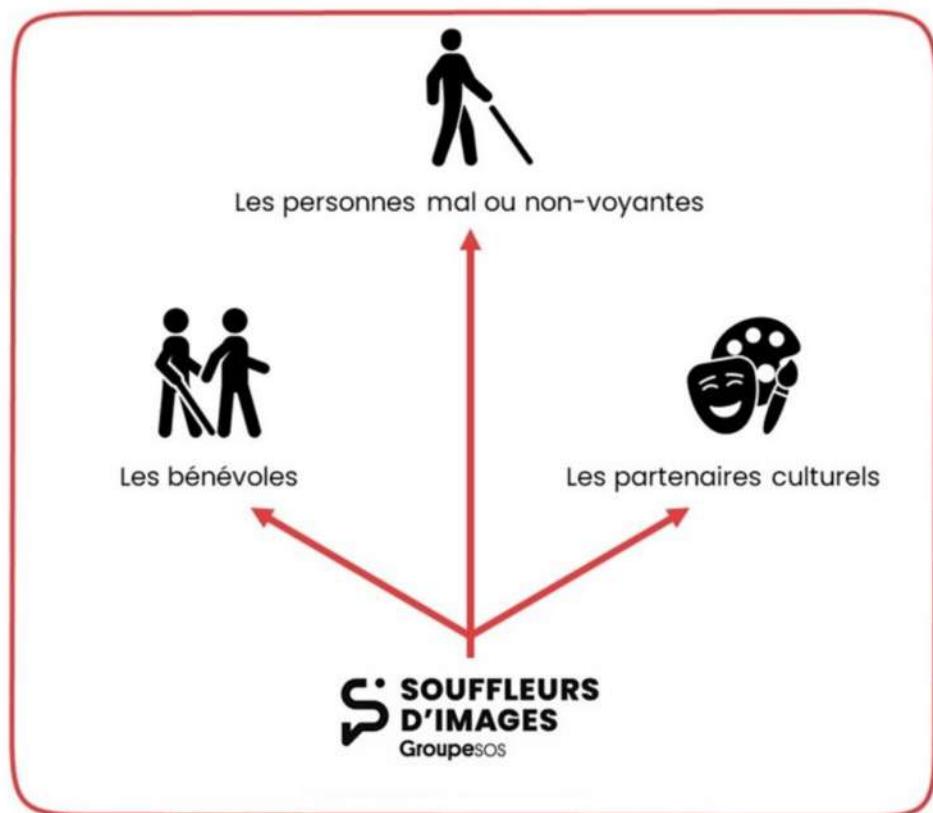
Souffleurs d'Images est un **service d'accompagnement personnalisé et gratuit pour les personnes mal ou non-voyantes.** Le service vise l'autonomie des personnes mal ou non-voyantes et leur permet d'accéder quand elles le souhaitent, avec un ou une bénévole, à l'événement culturel de leur choix dans le réseau de partenaires culturels.

Quel est le principe ?

Un ou une bénévole, étudiant en art, professionnel de la culture, artiste ou bien visiteur aguerri, formé par le service Souffleurs d'Images, **décrit et souffle à l'oreille d'une personne mal ou non-voyante**, les éléments qui lui sont invisibles, le temps d'un événement culturel (exposition, spectacle de théâtre, de danse, de cirque ou concert). Cette description se fait à la demande des personnes mal ou non-voyantes.

Le service Souffleurs d'Images est en lien avec chaque partie prenante : la personne mal ou non-voyante, le ou la bénévole ainsi que le partenaire culturel.

Titre : Lien des différents acteurs du service



- Le service est communément utilisé par le public individuel mais Souffleurs d'Images peut coorganiser des sorties de groupe avec ses partenaires culturels.

2. Utilisation du service

2.1 Souffleurs d'Images : explication pas à pas

1. La personne mal ou non-voyante identifie l'offre culturelle qui l'intéresse dans la programmation d'un partenaire culturel du service. Elle réserve sa place au tarif en vigueur directement auprès du partenaire culturel et précise qu'elle sera accompagnée d'un ou d'une bénévole.

2. Le partenaire culturel réserve la place ainsi qu'une place exonérée pour le ou la bénévole.

3. La personne mal ou non-voyant demande un ou une bénévole au service Souffleurs d'Images par mail souffleursdimages@souffleursdesens.org ou par téléphone au 06 40 65 69 38, en précisant date, heure, lieu, type et nom de l'événement culturel.

Pour permettre la recherche d'un ou une bénévole, le service Souffleurs d'Images doit recevoir la demande au minimum **15 jours à l'avance**.

4. Le ou la bénévole identifiée prend contact avec la personne mal ou non-voyante. Le binôme se donne rendez-vous à l'accueil du lieu culturel ou à proximité (station de bus, tram, métro).

5. Le jour du soufflage ou au téléphone en amont, le ou la bénévole s'informe sur les souhaits et besoins spécifiques de la personne mal ou non-voyante afin qu'il ou elle adapte au mieux son accompagnement.

Dans le cas d'un soufflage au théâtre, nous recommandons au binôme de prévenir les spectateurs alentours afin d'informer et de sensibiliser à la démarche.

Titre : Lien des différents acteurs du service



La personne mal ou non-voyante **réserve sa place au tarif en vigueur directement auprès du partenaire culturel** et précise qu'elle sera accompagnée d'un ou d'une bénévole.



La personne mal ou non-voyante contacte le service Souffleurs d'Images **au minimum 15 jours en amont**, en précisant date, heure, lieu, type et nom de l'événement culturel.



Le service lance la demande auprès des bénévoles et en fonction des réponses, le ou la bénévole **identifiée prend contact avec la personne mal ou non-voyante**.



Le binôme se donne rendez-vous à l'accueil du lieu culturel ou à proximité (station de bus, tram, métro), et profite de l'événement culturel.

2.2 Fonctionnement du partenariat

Votre lieu culturel signe une convention de partenariat annuelle ou pluriannuelle et devient ainsi partenaire du service.

Pour garantir le fonctionnement du service, Souffleurs d'Images s'engage à :

- Répondre aux demandes de soufflage des personnes mal ou non-voyantes pour un événement culturel du partenaire culturel
- Mettre en lien les personnes mal ou non-voyantes et les bénévoles
- Faire un suivi et un bilan des soufflages de l'année
- Mettre à disposition du partenaire culturel une page de référencement dédié dans la rubrique "Partenaires culturels" sur le site du service (www.souffleurs.org).

Pour dynamiser / compléter vos démarches de communication sur le service (auprès de vos publics et partenaires), Souffleurs d'Images :

- Informe sur les actualités et nouveautés du service à travers une lettre d'information mensuelle, appelée « Les nouvelles soufflées ». Elle est à destination de l'ensemble des acteurs du service (partenaires, personnes mal ou non-voyantes et bénévoles)
- Anime les différents réseaux sociaux du service ([Facebook](#) , [Instagram](#)) et communique sur : les nouveautés du service, les dates de formations ainsi que les informations relatives aux sorties de groupe

Votre lieu culturel s'engage à :

- S'acquitter de l'adhésion annuelle au service Souffleurs d'Images d'un montant de cent (100) euros TCC par lieu culturel
- Exonérer la place du bénévole. La personne mal ou non-voyante règle, elle, sa place au tarif en vigueur
- Mentionner le partenariat en intégrant le logo et le contact Souffleurs d'Images sur les différents éléments de communication
- Mettre à disposition de son public le guide pratique du service à destination des publics
- Transmettre son logo au service Souffleurs d'Images
- Informer les équipes d'accueil et de sécurité du partenariat

Le partenariat Souffleurs d'Images **ne garantit pas la participation de personnes mal ou non-voyantes aux événements culturels de votre lieu.**

Il vous appartient, dans le cadre de votre politique de développement des publics, de communiquer sur le service Souffleurs d'Images comme service d'accessibilité pour les personnes mal ou non-voyantes afin de les faire venir dans votre lieu (public individuel ou groupes). Souffleurs d'Images est là comme ressource pour vous conseiller et vous accompagner dans la diffusion de ce service (communication accessible, contacts...) mais ne peut pas prendre en charge le développement des publics concernés.

Le partenariat Souffleurs d'Images **ne garantit pas la participation de personnes mal ou non-voyantes aux événements culturels de votre lieu.**

Il vous appartient, dans le cadre de votre politique de développement des publics, de communiquer sur le service Souffleurs d'Images comme service d'accessibilité pour les personnes mal ou non-voyantes afin de les faire venir dans votre lieu (public individuel ou groupes). Souffleurs d'Images est là comme ressource pour vous conseiller et vous accompagner dans la diffusion de ce service (communication accessible, contacts...) mais ne peut pas prendre en charge le développement des publics concernés.

2.3 Référencement sur le site du service souffleurs.org

En adhérant au service, après signature de la convention, vous pouvez créer un espace dédié à votre lieu culturel sur le site du service Souffleurs d'Images dans la rubrique « partenaires culturels ».

La création de votre page permet de communiquer sur votre programmation. Les publics ont ainsi un contact direct avec le partenaire culturel et ses offres. **Notre site internet est accessible et peut être consulté par les personnes mal ou non-voyantes utilisant un lecteur d'écran par exemple.**

Inscription partenaire culturel

Vous avez déjà un compte ? [Connectez-vous !](#)

Formulaire d'inscription partenaire culturel

Vous représentez un lieu culturel et vous souhaitez devenir partenaire du service Souffleurs d'Images. Inscrivez-vous pour renouveler la convention et échanger sur les modalités de partenariat.

Nom du lieu *

Nom du contact *

Prénom *

Position *

Connexion

Formulaire de connexion

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

SE CONNECTER

Mot de Passe oublié

Vous n'avez pas encore de compte ? [Inscrivez-vous !](#)

Pour créer la page dédiée à votre lieu culturel :

- Rendez-vous sur la page du site Souffleurs d'Images (souffleurs.org/inscription-lieu-culturel)
- Remplissez le formulaire d'inscription (Nom du lieu, nom et prénom du contact...)
- L'équipe Souffleurs d'Images approuvera votre demande
- Votre page apparaîtra dans la rubrique « partenaires culturels »

Le partenaire culturel recevra un email de confirmation avec ses identifiants à l'adresse mail indiquée. **Une adresse mail ne peut être affectée qu'à une seule page / un seul lieu.**

Pour accéder à sa page et la remplir :

- Rendez-vous sur le page de connexion du site Souffleurs d'Images (souffleurs.org/connexion-inscription).
- Aller dans la rubrique "Mon Compte"
- Cliquer sur "**Modifier vos informations**", ajouter les éléments nécessaires et insérer l'image de votre lieu.

Depuis cette page que vous pourrez par la suite actualiser vos informations à tout moment :

- Se connecter à sa page dédiée grâce à la rubrique « Mon Compte »
- Cliquer sur "**Modifier vos informations**", modifier les éléments que vous souhaitez.

Votre page vous appartient, libre à vous de la modifier à votre guise.

Nous vous recommandons d'intégrer une description à l'image afin qu'elle soit accessible aux personnes mal ou non-voyantes qui utilisent une synthèse vocale, c'est ce qu'on appelle le **texte alternatif**. Cette description peut être ajoutée soit directement dans le fichier image, soit depuis votre page dédiée sur le site internet (www.souffleurs.org), soit dans la présentation du partenaire culturel ou en contactant le service Souffleurs d'Images.

Consultez notre fiche pratique « écrire un texte alternatif » en version pdf ou en version Word sur le site internet de Souffleurs de Sens (souffleursdesens.org).

3. Pour aller plus loin

3.1 Contact avec les associations de personnes mal ou non-voyantes

Le ou la référente handicap d'un lieu culturel a un contact privilégié avec les acteurs locaux de l'accessibilité. Il lui revient donc d'identifier des partenaires pertinents pour favoriser la communication autour des actions menées pour les publics et de l'accessibilité de son lieu et de ses contenus.

Le saviez-vous ?

Un ou une référente handicap est une personne ressource en interne (pour son équipe) ainsi que vers l'extérieur (pour les personnes en situation de handicap et les structures partenaires, ESMS, associations etc.) C'est une personne volontaire, formée et ayant des compétences spécifiques sur le handicap et les dispositifs d'accessibilité.

Consulter notre fiche pratique « pourquoi un référent handicap en structure culturelle » en version pdf ou en version Word sur le site internet (souffleursdesens.org).

Dans le cadre du partenariat Souffleurs d'Images, le partenaire culturel sera amené à communiquer auprès des associations des personnes mal ou non-voyantes, voici déjà quelques pistes à contacter.

Ces organismes incontournables ont souvent des antennes locales qui permettent de diffuser vos offres à des publics concernés proches de votre lieu.

- Fédération des aveugles et amblyopes de France
- **UNADEV** : l'Union Nationale des aveugles et Déficients Visuels
- **AVH** : Association Valentin Haüy
- Les auxiliaires des aveugles
- Les cannes blanches
- Voir Ensemble
- **INJA** : Institut National des Jeunes Aveugles (Paris)

3.2 La communication accessible

Pour pouvoir accueillir des personnes mal ou non-voyantes dans votre lieu, il est nécessaire de mettre en place une communication adaptée et accessible.

Le service Souffleurs d'Images vise **l'autonomie des personnes mal ou non-voyantes**. Cette autonomie commence par la possibilité de choisir ses événements culturels, et suppose donc d'avoir accès à la programmation. L'accès à l'information et la possibilité de pouvoir choisir l'objet de notre consommation culturelle, fait partie des droits culturels.

Consulter la [fiche pratique « communication accessible » en version PDF ou en version Word sur le site internet \(souffleursdesens.org\)](#).

3.3 Renseignements et formations

Souffleurs de Sens est présent pour vous accompagner dans votre politique d'accessibilité plus globale grâce à ses deux autres pôles d'activité :

- **Le pôle Art et handicap 75, au sein d'IMAGO le réseau** (www.imagoleresseau.fr). Celui-ci rassemble les pôles Art et Handicap franciliens et a pour mission de faciliter les liens entre les établissements sociaux / médico-sociaux et les établissements culturels et d'accompagner l'évolution des pratiques professionnelles :

- Accompagnement à la création de projets d'EAC
- Formation et sensibilisation à l'accessibilité culturelle
- Organisation de rencontres professionnelles
- Mise en lien avec des ESMS

Consultez la cartographie Culture et Handicap d'IMAGO le réseau et les ressources sur le site d'IMAGO le réseau (imagoleresseau.fr).

Pour contacter le pôle Art et Handicap 75 : contact@souffleursdesens.org.

- **le pôle formation et prestation**

Il est nécessaire **de communiquer auprès de vos équipes sur le fonctionnement du service Souffleurs d'Images** ainsi que de proposer des sensibilisations ou des formations qui permettront d'assurer un accueil de l'ensemble de vos publics, dans les meilleures conditions possibles.

Consulter notre catalogue de formation complet sur notre site internet (souffleurs.org).

SOUFFLEURS DE SENS

Groupe SOS

Contact

Souffleurs de Sens – Groupe SOS Solidarités

11 – 13 rue de l'Escaut, 75019 – PARIS

Souffleurs.org

souffleurdimages@souffleurdessens.org

06 40 65 69 38

Du lundi au vendredi de 10h à 18h

Ils soutiennent Souffleurs de Sens :

